



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 12 avril 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Délibération n° 202304126 : Approbation du Budget Primitif 2023 : Section Fonctionnement et Investissement

Présents : 12

Messieurs Francis Bérard, Claude Migner, Olivier Couderc, Cédric Laveuf, Michael Sacy, Gilbert Hogrel, Guillaume Augier, Mesdames Corine Levreaud, Myriam Robitailié, Tiffany Bérard, Hélène Marguerie, Elisabeth Bonachera.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Madame Audrey Souda-Français donne pouvoir à Francis Bérard, Monsieur Laury Lefèvre donne pouvoir à Claude Migner.

Absent excusé : 1

Richard Dukers

Absent : 0

Secrétaire de séance : Michael Sacy

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section de fonctionnement ci-dessous.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitres :		Chapitres :	
011 (Charges à caractère général)	515 821.00 €	013 (Atténuation de charges)	12 988.00 €
012 (Charges de personnel)	646 000.00 €	70 (Produits des services)	42 500.00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	126 995.41 €	73 (Impôts et taxes)	107 415.00 €
66 (Charges financières)	8 604.29 €	731 (Fiscalité locale)	593 734.00 €
67 (Charges spécifiques)	300.00 €	74 (Dotations et participations)	315 095.00 €
68 (Dotations aux provisions et dépréciations)	1 866.00 €	75 (Autres produits de gestion C.)	119 821.44 €
023 (Virement à la section d'investissement)	423 829.00 €	76 (Produits financiers)	10.00 €
042 (Opération d'ordre de transfert entre section)	7 906.00 €	77 (Produits spécifiques)	10 300.00 €
		002 Résultat reporté	529 458.26 €
Solde dépenses de fonctionnement	1 731 321.70 €		1 731 321.70 €

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section d'investissement

Section d'investissement

Dépenses :

Dépenses		CR 2022	BP 2023	Montant BP
EGLISE ST MICHEL – OP 102	Sécurité portes	9 600.00 €	- €	9 600.00 €
SALLE DES FETES – OP 150	Chauffage - éclairage	1 158.84 €	34 751.03 €	35 909.87 €
MAIRIE – OP 151	Vidéo projecteur - ordinateur	- €	13 000.00 €	13 000.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE – OP 156	Armoires réfrigérées		9 000.00 €	9 000.00 €



REMISE EN CONFORMITE CARRIERES – OP 159	Mise en conformité	49 023.60 €	- €	49 023.60 €
OUTILLAGE MATERIEL - OP 165	Outillage	- €	5 033.76 €	5 033.76 €
ECLAIRAGE TENNIS – OP 172	Eclairage tennis	3 694.44 €	- €	3 694.44 €
PLU 2021 – OP 178	Révision PLU	2 000.00 €	- e	2 000.00 €
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE – OP 200	Etude et travaux	8 538.00 €	442 000.00 €	450 538.00 €
ECLAIRAGE – OP 81	Eclairage public	- €	256 200.00 €	256 200.00 €
SANS OPERATION	Véhicule service technique	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
Remboursement capital emprunté			52 658.90 €	52 658.90 €
Dépôts et cautionnements reçus			9 324.31 €	9 324.31 €
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté</i>				147 298.00 €
TOTAUX		74 014.88 €	831 968.00 €	1 053 280.88 €

Recettes :

Recettes		CR 2022	BP 2023	Montant BP
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CHAP 13	OP 200 Etat	- €	180 900.00 €	180 900.0 €
	OP 81 Etat	- €	170 720.00 €	170 720.00 €
	FDAEC Département	- €	13 613.00 €	13 613.00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES – CHAP 10	FCTVA	- €	20 000.00 €	20 000.00 €
	Taxe d'aménagement	- €	15 000.00 €	15 000.00 €
	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	221 312.88 €	221 312.88 €
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAP 021</i>			423 829.00 €	423 829.00 €
OPERATION D'ORDRE – CHAP 040	Amortissement	- €	7 906.00 €	7 906.00 €
TOTAUX		- €	1 053 280.88 €	1 053 280.88 €

Le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- Section de Fonctionnement : 1 731 321.70 €
- Section d' Investissement : 1 053 280.88 €

Le conseil municipal **approuve à la majorité** le budget primitif présenté ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 3 (Guillaume Augier, Elisabeth Bonachera, Gilbert Hogrel)

Abstention : 0

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 12 avril 2023,

Secrétaire de séance,
Michael Sacy



Le Maire
Francis Bérard

